

Vaud. Champagne, ou David contre Goliath sur le ring des bilatérales

Un village viticole se bat pour conserver son appellation contestée par les producteurs du célèbre mousseux français. Juridiquement, l'affaire (d'Etat) se discute. Politiquement, c'est une autre histoire. A Berne, on espère une solution dans le cadre des négociations européennes

Jean-Claude Péclet, Le Temps

Publié mercredi 17 juin 1998 à 02:00

Ils ont vu défiler les TV de plusieurs pays, un envoyé de l'ambassade de France et même, il y a quelques semaines, une délégation mixte Suisse-Union européenne. Mais les 656 habitants de Champagne



(Vaud) se seraient passés de cette célébrité à double tranchant. Car la commune risque de payer cher, au sprint final des négociations bilatérales, l'honneur de porter un nom trop... pétillant.

C'est en septembre 1997 que les autorités locales ont appris, par la bande en plus, que «l'UE exige une interdiction absolue de l'utilisation de l'appellation Champagne pour des produits ne provenant pas de la région française du même nom». Or le village viticole proche d'Yverdon produit chaque année quelques milliers de bouteilles d'un chasselas vendu sous l'étiquette «Champagne, appellation Bonvillars d'origine contrôlée», sans parler des flûtes au sel que l'entreprise Cornu exporte dans une quinzaine de pays et des vacherins Mont d'Or proposés sous ce nom.

Une véritable guérilla juridique

A vrai dire, l'exigence européenne n'a qu'à moitié surpris. Cela fait huit ans que, par l'intermédiaire de leur très puissant Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), les producteurs français mènent une véritable guérilla juridique contre l'irréductible village vaudois. Sans grand succès jusqu'ici. Un traité franco-suisse de 1974, toujours en vigueur, permet en effet à une localité homonyme de faire usage de son nom pour désigner l'origine de certaines marchandises, à condition d'éviter tout risque de confusion pour les consommateurs.

Pour les flûtes et le fromage, le risque paraît mince. Cela n'a pas empêché la CIVC, en janvier dernier encore, d'actionner ses avocats genevois et d'accuser l'entreprise Cornu de concurrence déloyale pour avoir sponsorisé le bateau de

Roger Montandon en utilisant le mot «flûtes», à double sens. L'argument fait sourire Stéphanie Cornu, petite-fille du fondateur: «Quand mon grand-père s'est installé ici, il y a soixante ans, il pensait à tout autre chose qu'au marketing! C'est le charme du bâtiment abritant la boulangerie (aujourd'hui classé, n.d.l.r.) qui l'a fait choisir Champagne entre trois lieux possibles.» Pour la petite histoire, ledit grand-père présidait... Une société antialcoolique! La lettre du CIVC a reçu une réponse musclée, les choses en sont restées là pour l'instant.

Pour le vin, la situation est plus délicate – et en même temps dérisoire. Les quelque 50 000 bouteilles annuelles de Champagne/Vaud, dont une petite partie seulement portent ce nom sur l'étiquette, ne représentent qu'une goutte de vin (moins d'un quart pour mille) face à la production champenoise de l'Hexagone.

Mais voilà, la France n'en démord pas. Et les juristes du Département suisse des affaires étrangères estiment que là, le risque de confusion existe. D'autant plus qu'un vigneron de Grandvaux possédant une parcelle à Champagne (VD) a, lui, carrément franchi la ligne rouge en exportant des bouteilles étiquetées «appellation Champagne d'origine». Mal lui en a pris: 3000 d'entre elles ont été saisies à Noël 1996 dans la chaîne française Casino. Ce qui prouve en passant qu'il y a quand même des vignerons suisses qui savent exporter.

Un peu embarrassé, Xavier Marti, directeur de la Cave de Bonvillars, reconnaît que «l'affaire nous a fait du tort». Mais sur le fond, il n'en démord pas et étale ses documents historiques sur la table. Le nom de la commune est attesté depuis l'an 885, la viticulture y est à l'honneur depuis plus de deux siècles (avant l'apparition du champagne à bulles), et l'étiquetage, inchangé depuis les années 20, a reçu l'aval du laboratoire cantonal. Quant à confondre une bouteille de champ' avec une bouteille de sept décis vaudois capsulée...

«C'est de l'impérialisme!»

Alors? «Alors j'ai l'impression que le canton est dépassé par les événements», soupire Xavier Marti. Les producteurs français ont fait monter la pression jusqu'au niveau ministériel, ce que l'on confirme à Berne, où l'on espère à mi-voix qu'une «solution pragmatique» sera trouvée dans le cadre des bilatérales. Laquelle? Motus.

«C'est de l'impérialisme!» s'insurge le syndic de Bonvillars Albert Banderet. L'homme n'est ni antieuropéen, ni buté. Il défend les intérêts d'une commune sainement gérée jusqu'ici. «Nous interdire d'utiliser le nom du lieu, c'est une atteinte à notre patrimoine. Nous n'accepterons pas non plus de restriction.» Le syndic pense au pôle de développement local, à LNI Industries SA qui y fabrique des tubulures spéciales pour la coiffe de la fusée Ariane: «Qui sait si un jour, une nouvelle entreprise ne voudra pas faire elle aussi usage du nom de Champagne? Nous voulons conserver toute notre marge de manœuvre». Et tant pis si, pour cela, il faut poser parfois au milieu des vignes, une bouteille à la main, pour les caméras de la BBC. Même si «nous passons un peu pour les Astérix vaudois, prévient Albert Banderet, nous ne nous laisserons pas bouffer».